

(N<sup>o</sup> 44.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 MAI 1871.

### **Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1872.**

*(Voir les Nos 97 et 157 de la Chambre des Représentants et le N<sup>o</sup> 39 du Sénat.)*

Présents : MM. FORTAMPS, faisant fonctions de Président, BISCHOFFSHEIM,  
DEVADDER, et le Baron BETHUNE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Non-valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1872, s'élève à 809,000 francs. Comparé à celui de l'exercice 1870, il présente une diminution de 38,000 francs, provenant de la suppression des sommes portées au budget de 1871 pour non-valeurs sur les droits de débit de boissons et de tabacs, en vue de l'abolition, à partir de 1872, de ces deux catégories d'impôt comme impôts dus à l'État.

*Le Président,*  
FORTAMPS.

*Le Rapporteur,*  
Baron BETHUNE.